

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 14 septembre 2010**

**Motion n°: 2010-001**

## ***Ouverture de la séance***

La séance est ouverte à 19 h 30 par Monsieur Guy Charbonneau, maire de Sainte-Anne-des-Plaines et Monsieur Serge Lepage fait fonction de secrétaire.

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 14 septembre 2010**

**Motion n°: 2010-002**

## ***Adoption de l'ordre du jour***

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**D'approuver** l'ordre du jour de la présente séance ordinaire, tel que  
déposé par le greffier;

ADOPTÉ

\* Avec le retrait des points suivants:

\* Avec l'ajout des points suivants:

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 14 septembre 2010**

**Motion n°: 2010-003**

## ***Adoption du procès-verbal***

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 10 août 2010, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture, et ce, conformément aux dispositions de l'article 333 de la Loi des cités et villes;

Proposé par : ..... Unanimité :   
Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....  
adoptée  rejetée

**D'approuver** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 10 août 2010, tel que rédigé;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 14 septembre 2010**

**Motion n°: 2010-004**

## **Comptes payables et crédits supplémentaires**

**Attendu** que la liste des comptes payables pour le mois d'août 2010 a été transmise à tous les membres de ce Conseil pour vérification;

**Attendu** que toutes les informations pertinentes ont été fournies à cette fin;

**Attendu** qu'un certificat a été émis pour chaque dépense mentionnée sur ladite liste à l'effet que la Corporation dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées, conformément à l'article 477.1 de la Loi des cités et villes;

**Attendu** qu'il y a lieu également d'approuver les crédits supplémentaires pour certaines dépenses imprévues;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....  
adoptée  rejetée

**D'approuver** la liste des comptes préparée par le Service de la comptabilité faisant l'objet des numéros de chèques suivants, à savoir:

<b>Chèques numéros</b>	<b>Montants</b>
59289 à 59554 incl.	1 293 746,38 \$

**Que** les crédits supplémentaires suivants soient approuvés et défrayés à même les revenus supplémentaires de l'année 2010 :

<b>COÛT</b>	<b>OBJET</b>	<b>CODE BUDGÉTAIRE</b>
3 200 \$	Honoraires - plan aménagement coin boul. Ste-Anne et 6 <sup>e</sup> Avenue	02 610 000 418
8 100 \$	Plan d'aménagement - Place du Patrimoine	02 610 000 418
4 210 \$	Photo aérienne - contrôle sablières	02 610 000 418
8 500 \$	Aménagement nouvelle patinoire, hôtel de ville	02 713 000 522

**D'autoriser** la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 14 septembre 2010**

**Motion n°: 2010-005.1**

***Adoption du règlement n° 809-1  
modifiant le règlement n° 809***

**Attendu** la dispense de lecture demandée lors de l'avis de motion du présent règlement;

**Attendu** que tous les membres du Conseil présents à cette session ont déclaré avoir lu le projet de règlement numéro 809-1 ont renoncé à sa lecture, conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi des cités et villes;

**Attendu** que le greffier a résumé verbalement le contenu de ce règlement à la satisfaction des personnes présentes;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**D'adopter** le règlement n° 809-1, modifiant le règlement n° 809, concernant la construction de ponceaux, la canalisation des fossés et l'entretien des fossés et ponceaux;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 14 septembre 2010**

**Motion n°: 2010-005.2**

***Avis de motion - règlement n° 851***

***Emprunt de 145 000 \$ - prolongement de l'égout pluvial - rue des Saisons***

M..... donne avis de motion pour la préparation et la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un règlement décrétant des dépenses relatives au prolongement de l'égout pluvial de la rue des Saisons et un emprunt de 145 000 \$ pour en payer le coût;

Le greffier est dispensé de la lecture de ce règlement lors de son adoption et ce, en conformité avec les dispositions de l'article 356 de la Loi des cités et villes;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 14 septembre 2010**

**Motion n°: 2010-005.3**

***Avis de motion - règlement n° 848-2  
Modifiant le règlement n° 848***

M..... donne avis de motion pour la préparation et la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un règlement modifiant le règlement n° 848;

Le greffier est dispensé de la lecture de ce règlement lors de son adoption et ce, en conformité avec les dispositions de l'article 356 de la Loi des cités et villes;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 14 septembre 2010**

**Motion n°: 2010-006.1**

## ***Adjudication de soumission Services professionnels de laboratoire***

**Attendu** que la Ville de Ste-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions, sous forme d'invitation, pour les services professionnels de laboratoire pour les travaux de pulvérisation, de reconstruction de la fondation, de pavage, de nettoyage et de reprofilage de fossés sur la montée Laramée ainsi que pour des travaux de pulvérisation/stabilisation, de pavage, de nettoyage et de reprofilage de fossés sur le chemin du Trait-Carré;

**Attendu** que la Corporation a reçu les soumissions ci-après mentionnées, à savoir:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Coût total excluant les taxes</b>	<b>Pointage</b>	<b>Résultat</b>
Groupe ABS inc.	17 665 \$	93	80.95
LVM Inc.	24 891 \$	100	60.26
Groupe Qualitas inc.	30 090 \$	100	47.52

**Attendu** que l'offre ci-haut, provenant de "Groupe ABS inc.", s'est avérée être conforme et la plus avantageuse;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**Que** les services professionnels de laboratoire requis pour les travaux de pulvérisation, de reconstruction de la fondation, de pavage, de nettoyage et de reprofilage de fossés sur la montée Laramée ainsi que pour des travaux de pulvérisation/stabilisation, de pavage, de nettoyage et de reprofilage de fossés sur le chemin du Trait-Carré soient confiés à "Groupe ABS inc.", considérant que le résultat du pointage, soit 80.95 s'avère conforme et le plus avantageux;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le:** 14 septembre 2010

**Motion n°:** 2010-006.2

**Adjudication de soumission**  
**Réfection du pavage - rang Lepage**

**Attendu** que la Ville de Ste-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions publiques pour des travaux de pulvérisation-stabilisation, de pavage, de nettoyage et reprofilage des fossés sur le rang Lepage;

**Attendu** que la Corporation a reçu les soumissions suivantes, à savoir:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant de la soumission (excluant les taxes)</b>
Asphalte Desjardins inc.	1 590 967,86 \$
Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc.	1 675 304,54 \$
Simard-Beaudry Construction - Louisbourg SBC	1 720 236,00 \$
Les Entreprises Guy Desjardins	1 834 256,42 \$
Construction Anor (1992) inc.	2 031 283,00 \$

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**Que** les travaux de pulvérisation-stabilisation, de pavage, de nettoyage et reprofilage des fossés sur le rang Lepage soient confiés à Asphalte Desjardins inc., considérant que son offre au montant de 1 590 967,86 \$, excluant les taxes, s'avère conforme et la plus avantageuse;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 14 septembre 2010**

**Motion n° : 2010-007.1**

***Approbation de dépenses  
Programme de subvention  
Aide à l'amélioration du réseau routier municipal***

**Attendu** que le ministère des Transports a accordé à la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines une subvention de 19 930 \$ pour l'amélioration du réseau routier municipal;

**Attendu** qu'il y a lieu d'adopter une résolution confirmant l'exécution des travaux;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 19 930 \$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 14 septembre 2010**

**Motion n° : 2010-007.2**

## ***Adoption - politique d'utilisation de véhicules***

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire créer une politique d'utilisation de véhicules visant à établir des règles concernant l'utilisation par les employés de leur véhicule personnel dans le cadre de leurs fonctions et visant aussi à établir les paramètres lorsque l'employeur met à la disposition de certains employés un véhicule appartenant à la ville;

**Attendu** qu'il y a lieu d'adopter une politique à cet effet;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**D'adopter** la politique d'utilisation de véhicules portant le numéro 010-2010, concernant l'utilisation des véhicules municipaux et personnels;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 14 septembre 2010**

**Motion n° : 2010-007.3**

## ***Affectation des soldes disponibles - règlement n° 577-A***

**Attendu** les sommes disponibles au surplus accumulé - Cessions d'immeubles industriels municipaux, il y a lieu d'affecter une somme de 12 200 \$ au paiement comptant du solde de la dette du règlement n° 577-A échéant le 13 décembre 2010;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines affecte le solde disponible de 12 200 \$ au paiement comptant du solde de dette du règlement n° 577-A échéant le 13 décembre 2010;

**Que** le directeur général de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit autorisé à signer, le cas échéant, tous documents à cet effet;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 14 septembre 2010**

**Motion n° : 2010-007.4**

## ***Affectation de dépenses au fonds de roulement et fonds parcs et terrains de jeux***

**Attendu** qu'il a été prévu que certains projets réalisés dans le cadre des prévisions budgétaires 2010 soient financés à même le fonds de roulement et le fonds "parcs, terrains de jeux et espaces verts";

**Attendu** qu'il y a lieu de procéder aux affectations requises;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**D'autoriser** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines à utiliser du fonds de roulement et du fonds "parcs, terrains de jeux et espaces verts", les dépenses suivantes :

### **Fonds de roulement :**

#### Administration :

- Logiciel d'archives 8 600 \$
- Immonet 11 500 \$

#### Sécurité publique :

- Pincés de désincarcération 22 350 \$
- Camion pick-up (Ford 2010) plus équipements 33 650 \$
- Véhicule VUS 26 100 \$

#### Transport :

- Camionnette GMC Canyon, 4 x 4 et équipements 27 850 \$
- Équipement pour pépinière (attache hydraulique et godets) 14 800 \$
- Remorque à recycler l'asphalte 77 200 \$
- Unité de puissance hydraulique (planteur et arracheur) 15 500 \$
- Râteau 30 pouces pour pépinière 7 500 \$

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 14 septembre 2010**

**Motion n° : 2010-007.4 (suite)**

Hygiène du milieu :

- Eau potable :	
- Deux sondes MES	12 200 \$
- Appareil de chlore total en continu	5 000 \$
- Compteur d'eau ultra-sonics	8 100 \$
- Chlorinateurs Power-Pro (pastilles)	9 000 \$
- Eaux usées :	
- Pompe submersible Myers	12 900 \$
- Drive pour pompe	9 950 \$
- Variateur de vitesse du supriseur	12 500 \$

Loisirs et culture :

- Machine à marquage pour peinture à base d'eau	6 000 \$
- Skyjack pour Centre Jean-Guy-Cardinal	6 000 \$
- Deux chapiteaux	4 000 \$
- Caméra de surveillance	5 100 \$

Bibliothèque :

- Portes électriques	5 000 \$
----------------------	----------

---

**TOTAL 335 700 \$**

**Fonds parcs, terrains de jeux et espaces verts :**

- Module Parc Limoges	10 000 \$
- Projet volet II du parc des Méandres	21 000 \$
- Aménagement de l'entrée du parc des Méandres	11 300 \$

---

**TOTAL (moins subvention) 31 000 \$**

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 14 septembre 2010**

**Motion n° : 2010-007.5**

***Autorisation de signature  
Servitude d'utilités publiques***

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines possède l'assiette d'une servitude sur les lots 4 345 229 et 4 378 387 du cadastre du Québec, situés respectivement sur la rue des Entreprises et sur la rue des Menuisiers;

**Attendu** l'installation récente des câbles de réseau téléphonique et d'alimentation électrique pour ce secteur;

**Attendu** que les compagnies d'utilités publiques requièrent un acte de servitude pour leurs installations;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit autorisée à céder en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec un acte de servitude sur une partie des lots 4 345 229 et 4 378 387, le tout tel que démontré au plan de Paul Audet, arpenteur-géomètre, en date du 13 février 2009 et portant le numéro 18417 de ses minutes;

**Que** le maire et le greffier soient autorisés à signer le projet d'acte de servitude préparé à cet effet par Me Réal Lavoie, notaire;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 14 septembre 2010**

**Motion n° : 2010-007.6**

## ***Cession de terrain***

**Attendu** le projet de construction d'une salle de bingo sur la rue des Entreprises;

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines s'est engagée à céder une portion de terrain afin de permettre la réalisation du projet;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines cède à 9208-6701 Québec inc. le lot portant le numéro de cadastre 4 682 342 d'une superficie de 1 892,2 m<sup>2</sup> pour la somme de 20 377,10 \$;

**Que** cette vente soit conditionnelle à l'engagement par l'acquéreur de procéder à la plantation d'une haie de cèdres de 2 mètres de hauteur minimum sur le lot voisin portant le numéro de cadastre 2 080 683, tout le long de la ligne séparatrice avec le lot faisant l'objet de la présente transaction;

**Que** l'étude notariale Gagnon & Dugas soit désignée pour préparer les documents légaux requis à cette fin;

**Que** le maire et le greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, tous les documents s'y rapportant afin de donner plein et entier effet à la présente résolution;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 14 septembre 2010**

**Motion n° : 2010-007.7**

## ***Modification à la signalisation***

**Attendu** les recommandations du Comité de signalisation, suite à sa réunion tenue le 31 août 2010;

**Attendu** qu'il y a lieu de modifier la signalisation en conséquence;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**Que** le stationnement soit interdit sur la rue Therrien, soit devant les 151 et 153, rue Therrien, du côté nord-est, et ce, en tout temps;

**D'autoriser** le Service des Travaux publics à procéder à l'installation des panneaux ci-haut mentionnés indiquant cette signalisation temporaire;

**De transmettre** copie de la présente résolution au Service intermunicipal de police Terrebonne / Sainte-Anne-des-Plaines / Bois-des-Filion;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 14 septembre 2010**

**Motion n° : 2010-007.8**

***Demande auprès du ministère des Affaires municipales et des Régions  
Prolongation du délai pour l'adoption du plan et du règlement d'urbanisme***

**Attendu** qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les villes doivent adopter un nouveau plan d'urbanisme à la suite de l'adoption du nouveau schéma d'aménagement de leur MRC;

**Attendu** que le délai alloué par le ministère des Affaires municipales et des Régions pour l'adoption d'un nouveau plan d'urbanisme est échu;

**Attendu** que le dossier s'avère plus complexe que prévu et qu'une extension supplémentaire de ce délai est nécessaire;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines demande au ministère des Affaires municipales et des Régions de prolonger jusqu'au 31 janvier 2011, le délai prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, pour compléter la révision de son plan et de ses règlements d'urbanisme pour tenir compte du schéma d'aménagement de la MRC Thérèse-De Blainville;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 14 septembre 2010**

**Motion n° : 2010-007.9**

***Octroi de mandat - services professionnels  
Surveillance des travaux - Domaine du Repos***

**Attendu** le début prochain des travaux de réfection des infrastructures du domaine du Repos;

**Attendu** que la firme BSA Groupe Conseil, qui a réalisé les plans et devis, a présenté une offre de service pour la surveillance des travaux;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**Que** le mandat de surveillance des travaux de réfection des infrastructures du Domaine du Repos soit confié à la firme BSA Groupe Conseil;

**Que** la rémunération pour ces services professionnels soit fixée conformément à son offre de service datée du 27 août 2010, soit 4% du coût des travaux réalisés, jusqu'à un maximum de 88 000 \$;

**Que** ce mandat soit conditionnel à l'octroi d'un contrat de réalisation des travaux dont l'ouverture des soumissions est prévue pour le 16 septembre 2010;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 14 septembre 2010**

**Motion n° : 2009-007.10**

***Autorisation de signature***

***Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - volet II***

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire réaliser un plan de protection et de mise en valeur du parc des Méandres;

**Attendu** que ce projet est admissible au programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II;

**Attendu** qu'il y a lieu de déposer, auprès du CLD d'Argenteuil, une demande à cet effet;

Proposé par : .....

Unanimité :

Appuyé par : .....

Mise aux voix :

..... contre .....

adoptée  rejetée

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit autorisée à déposer, auprès du CLD d'Argenteuil, une demande visant la réalisation d'un plan de protection et de mise en valeur du parc des Méandres dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II;

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines confirme, par la présente, son engagement à assumer sa quote-part de 30% du coût des travaux, advenant l'approbation du projet;

**Que** le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines les documents à cet effet;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 14 septembre 2010**

**Motion n° : 2009-007.11**

***Octroi de mandat - services professionnels  
Prolongement de l'égout pluvial - rue des Saisons***

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines souhaite prolonger l'égout pluvial de la rue des Saisons;

**Attendu** qu'il y a lieu de préparer les plans et devis à cet effet;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**De mandater** la firme BSA Groupe Conseil pour la préparation des plans et devis de la phase 1 du prolongement de l'égout pluvial de la rue des Saisons;

**Que** les honoraires soient établis selon le barème à pourcentage de l'Association des Ingénieurs Conseils du Québec (AICQ), le tout tel qu'indiqué dans l'offre de service de ladite firme datée du 10 août 2010;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 14 septembre 2010**

**Motion n° : 2010-008.1**

## ***Dépôt de rapports divers et procès-verbaux***

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....  
adoptée  rejetée

**D'accepter** le dépôt des divers rapports et procès-verbaux soumis au Conseil municipal, à savoir:

- Rapport des activités du Service de Sécurité Incendie - août 2010
- Rapport budgétaire au 31 août 2010
- Rapport des permis de construction du mois d'août 2010
- Procès-verbal de la réunion du Comité de signalisation tenue le 31 août 2010
- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 août 2010
- État du trésorier
- Rapport Tricentris

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 14 septembre 2010**

**Motion n° : 2010-009.1**

## ***Adoption du règlement n° 540-207***

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....  
adoptée  rejetée

**D'adopter** le règlement numéro 540-207 visant à amender la réglementation d'urbanisme numéro 540 aux fins de changer le plan de zonage en:

- modifiant les heures de fermeture de terrasses indiquées à l'article 4.3.7.7;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 14 septembre 2010**

**Motion n° : 2010-009.2**

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

### ***Adoption du second projet de règlement n° 540-209***

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**D'adopter** le second projet de règlement numéro 540-209 visant à amender la réglementation d'urbanisme numéro 540 aux fins de changer le plan de zonage en:

- modifiant les limites de la zone C-4 292 afin de créer la nouvelle zone multifamiliale R-3 302;
- créant la nouvelle grille des usages et normes pour la zone R-3 302;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 14 septembre 2010**

**Motion n° : 2010-009.3**

***Avis de motion du règlement n° 540-209***

M.....donne avis de motion pour la préparation et la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un règlement aux fins de modifier la réglementation d'urbanisme n° 540 selon le projet de règlement n° 540-209;

Le greffier est dispensé de la lecture de ce règlement lors de son adoption, et ce, en conformité avec les dispositions de l'article 356 de la *Loi des cités et villes*;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 14 septembre 2010**

**Motion n° : 2010-009.4**

***Adoption du premier projet de règlement n° 540-210  
et fixation de l'assemblée publique de consultation***

Proposé par : ..... Unanimité :   
Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....  
adoptée  rejetée

**D'adopter** le premier projet de règlement numéro 540-210 visant à modifier la réglementation municipale en :

- ajoutant l'article 4.6.6.7 concernant les rapports espaces bâti/terrain et plancher/terrain minimum et maximum à la sous-section 2.4.6 sur lesquels peuvent être accordées des dérogations mineures;
- ajoutant la norme spéciale 4.5.2.41 applicable à la zone industrielle I-2 276, concernant l'ajout de l'usage salle de bingo comme usage autorisé dans cette zone;
- modifiant l'alinéa 4.3.1.2.3.2 de manière à ajouter une norme de stationnement pour les salles de bingo et les salles de réception;

**De fixer** au mardi 12 octobre 2010, l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 14 septembre 2010**

**Motion n° : 2010-009.5**

***Adoption du premier projet de règlement n° 540-211  
et fixation de l'assemblée publique de consultation***

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**D'adopter** le premier projet de règlement numéro 540-211 visant à modifier la réglementation municipale en :

- modifiant les limites de la zone A-121 afin de créer la nouvelle zone A-121-1;
- créant la nouvelle grille des usages et normes pour la zone A-121-1;

**De fixer** au mardi 12 octobre 2010, l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 14 septembre 2010**

**Motion n° : 2010-009.6**

***Demande de permis de construction en secteur P.I.I.A.  
Modification du balcon avant au 168-170, boul. Ste-Anne***

**Attendu** qu'une demande de modification au permis de construction a été présentée pour l'ajout d'un toit au-dessus du balcon avant au 168-170, boul. Ste-Anne;

**Attendu** que le projet se situe dans la zone R-5 273, laquelle est soumise aux dispositions du règlement n° 697 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicables à cette zone;

**Attendu** que, conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal doit approuver le projet, suite à la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;

**Attendu** que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande, à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin et que la demande est conforme aux critères (3.7.2.1 et 3.7.2.2) et objectifs du règlement n° 697;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte le projet pour la construction d'un toit (marquise) au-dessus du balcon du deuxième étage au 168-170, boul. Ste-Anne, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 14 septembre 2010**

**Motion n° : 2010-009.7**

***Demande de permis de construction en secteur P.I.I.A.  
Enseigne sur poteau au 223, boul. Ste-Anne***

**Attendu** qu'une demande de permis de construction a été présentée pour une enseigne sur poteau annonçant le commerce "Pièces d'autos GED" situé au 223, boul. Ste-Anne;

**Attendu** que le projet se situe dans la zone R-5 273, laquelle est soumise aux dispositions du règlement n° 697 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicables à cette zone;

**Attendu** que, conformément à l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal doit approuver le projet, suite à la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;

**Attendu** que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin et que la demande n'est pas conforme aux critères et objectifs du règlement n° 697;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines refuse le projet présenté pour une enseigne sur poteau au 223, boul. Ste-Anne, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 14 septembre 2010**

**Motion n° : 2010-009.8**

***Demande de permis de construction en secteur P.I.I.A.  
Enseigne projetante au 180B, boul. Ste-Anne***

**Attendu** qu'une demande de permis de construction a été présentée pour une enseigne projetante annonçant le commerce "Gosselin.com & Associés inc." situé au 180B, boul. Ste-Anne;

**Attendu** que le projet se situe dans la zone R-5 273, laquelle est soumise aux dispositions du règlement n° 697 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicables à cette zone;

**Attendu** que, conformément à l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal doit approuver le projet, suite à la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;

**Attendu** que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin et que la demande n'est pas conforme aux critères et objectifs du règlement n° 697;

**Attendu** que le Comité consultatif d'urbanisme, recommande les améliorations suivantes: améliorer la forme de l'enseigne, ajouter du relief, accentuer les coins et lui accorder un caractère plus champêtre;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines refuse le projet présenté pour une enseigne projetante au 180B, boul. Ste-Anne, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 14 septembre 2010**

**Motion n° : 2010-009.9**

***Demande de conformité à la réglementation municipale  
pour une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ  
concernant la réhabilitation des lots 2 084 954 et 2 085 397 (P-134 et P-135),  
soit l'ancien site d'exploitation de la sablière John Dickie***

**Attendu** que Monsieur Paul Dickie et Madame Frances Dickie Caouette sont les nouveaux propriétaires et désirent réhabiliter le site de l'ancienne sablière Dickie, soit les lots 2 084 954 et 2 085 397;

**Attendu** qu'en vertu de l'article 58.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, le Corporation municipale doit indiquer si la demande est conforme ou non à ses règlements;

**Attendu** qu'un plan de remise en culture a été présenté par Monsieur Éric Léger, agronome, dans lequel on retrouve les étapes ainsi que l'échéancier pour la remise en culture des deux lots;

**Attendu** que le Service d'urbanisme, après avoir étudié la demande, recommande au Conseil municipal d'adopter une résolution à l'effet d'informer la CPTAQ que la requête présentée par Monsieur Paul Dickie et par Madame Frances Dickie Caouette est conforme à la réglementation municipale;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines informe la CPTAQ que la demande de Monsieur Paul Dickie et de Madame Frances Dickie Caouette, pour la remise en culture des lots 2 084 954 et 2 085 397, est conforme à la réglementation municipale;

ADOPTÉ